



COMMUNE DE COULAURES
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 04 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 04 novembre 2021,

Le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Madame le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 29 octobre 2021

Secrétaire de séance : Hélène KOU

Heure d'ouverture de la séance : 19h13

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

Pouvoir : 02

Présents : Corinne DUCROCQ, Evelyne CASTELAIN Jean-Marie RUIZ, Francis VALENTIN, Dominique JOUSSE, Christophe ALLARD, Hélène KOU, Marie-Christine SAUMANDE, Nathalie SALMON, Jean-François THOMASSON, Christian BERTRAND.

Absents excusés : Yohan MARECHAL, Kornelius GOUDAPPEL.

Absents non-excusés : Philippe GALLET.

1) Discussion autour du montant du loyer à fixer pour la nouvelle exploitation du multiple rural

Mme le Maire demande à l'assemblée délibérante de fixer le montant du loyer pour la nouvelle exploitation du multiple rural. Il est fixé à 350 €/mois. Les six premiers mois étant gratuits.

Après délibération le Conseil Municipal,

- **Décide**, à l'unanimité de ses membres, de fixer le montant du loyer du multiple rural à 350 €/mois.
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

2) Présentation du bail dérogatoire pour l'exploitation du multiple rural par les nouveaux gérants – Délibération.

Mme le Maire présente au Conseil municipal le bail dérogatoire pour les nouveaux gérants du multiple rural. Ce dernier est consenti pour une durée de 1 an avec gratuité du loyer jusqu'au 30 avril 2022. Aucune partie ne pourra y mettre fin avant l'expiration du délai ainsi convenu et la durée ne sera susceptible d'aucune reconduction et expirera au terme de la durée.

Après délibération le Conseil Municipal,

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, le bail dérogatoire pour les nouveaux gérants du multiple rural.

- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

3) Mise à disposition de la Communauté de communes de la salle polyvalente (gymnase) pour la réalisation des travaux – Délibération.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de permettre à la Communauté de Communes Isle Loue Auvézère en Périgord d'exercer sa compétence en matière de réhabilitation de l'habitat, il propose de mettre à sa disposition le gymnase (salle polyvalente) pour la réalisation des travaux de rénovation.

En application de l'article L5 211-5-III du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert des compétences emporte de plein droit, la mise à disposition, à titre gratuit de l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont rattachés à la date du transfert (article L.1321-1, des deux premiers alinéas de l'article L.1321-2 et des articles L.1321-3, L.1321-4 et L.1321-5).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise** Mme le Maire à mettre à disposition le bien précité à la Communauté de Communes.

4) Décision modificative n° 2 Budget principal pour la 4ème annuité de remboursement du fond de concours du SDIS - Délibération.

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : **VIREMENT DE CREDITS
AU COMPTE 204182**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERATIONS D'EQUIPEMENT NON INDIV. Bâtiments et installations			204182	6 709,00
OP : RESTAURATION TABLEAUX EGLISE Immo. corporelles en cours - Constructions	23131	1308		6 709,00
DEPENSES - INVESTISSEMENT		6 709,00		6 709,00

5) Décision modificative n° 3 Budget principal pour le paiement du mobilier de l'école - Délibération.

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : **VIREMENT DE CREDITS
AU COMPTE 2183**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERATIONS D'EQUIPEMENT NON INDIV. Matériel de bureau et matériel informatique			2183	198,33
OP : RESTAURATION TABLEAUX EGLISE Immo. corporelles en cours - Constructions	23131	1308		198,33
DEPENSES - INVESTISSEMENT		198,33		198,33

6) Révision de la composition des commissions municipales et composition des commissions extra-municipales pour les gros projets de la mandature - Délibération.

Gestion du Foyer rural – bus - salles communales :

- Corinne DUCROCQ
Responsables : Francis VALENTIN, Marie-Christine SAUMANDE, Nathalie SALMON.

Commission jeunesse – enfance - vie scolaire :

- Evelyne CASTELAIN, Yohan MARECHAL.

Commission finances communales :

- Evelyne CASTELAIN, Jean-Marie RUIZ, Christophe ALLARD, Dominique JOUSSE, Kees GOUDAPPEL.

Commission de la vie associative - communication et information :

- Francis VALENTIN, Dominique JOUSSE, Kees GOUDAPPEL.

Commission agriculture :

- Francis VALENTIN, Christian BERTRAND

Commission tourisme - vie économique :

- Marie-Christine SAUMANDE, Dominique JOUSSE.

Commission voirie :

- Christophe Allard, Francis VALENTIN, Philippe GALLET.

Commission urbanisme :

- Francis VALENTIN, Christian BERTRAND.

Commission équipements communaux – sports - sécurité :

- Jean-Marie RUIZ, Francis VALENTIN, Christophe ALLARD, Philippe GALLET.

Commission patrimoine historique et culture :

- Evelyne CASTELAIN, Nathalie SALMON, Marie-Christine SAUMANDE.

Commission fêtes et cérémonies :

- Evelyne CASTELAIN, Francis VALENTIN.

Commission environnement :

- Marie-Christine SAUMANDE, Nathalie SALMON, Hélène KOU.

Commission affaires sociales - services de proximité :

- Evelyne CASTELAIN, Francis VALENTIN, Dominique JOUSSE.

Référent sport : Christophe ALLARD.

Commissions extra-municipales :

Une commission extra-municipale est fixée pour la plaine de jeux et se compose comme suit :

- Mme DUCROCQ Corinne
- Mr RUIZ Jean-Marie
- Mr ALLARD Christophe
- Mme SALMON Nathalie
- Mme KOU Hélène
- Mme SAUMANDE Marie-Christine
- Mr JASICK Fabrice
- Mme ROUX Francine
- Mr DESPREAUX
- Mr LIBOZ Henri
- Mme THOMASSON Audrey
- Mme CRUM Hilde
- Un élu de Saint-Jory-Las-Bloux

- Un élu de Saint-Germain-des-Prés
- Un élu de Mayac

D'autres seront créés au fil des projets communaux.

Après délibération le Conseil Municipal,

- **Approuve**, à l'unanimité, la révision de la composition des commissions municipales et extra-municipales.

7) Rappel sur le fonctionnement et l'organisation de la municipalité (maires et adjoints) ainsi que l'assemblée délibérante.

Mme le Maire rappelle le fonctionnement et l'organisation des maires, des adjoints et de l'assemblée délibérante.

Il est demandé que les secrétaires envoient à tous les conseillers et pas seulement à la personne nommée à la commission : les convocations aux réunions, les différentes informations...

8) Réorganisation du réseau électrique de Verdeney et discussion sur l'enfouissement éventuel des réseaux France Télécom - Délibération.

Mme le Maire expose qu'il conviendrait d'effectuer

- l'éclairage public (Non).
- l'enfouissement des réseaux de télécommunication (génie civil). (Non).

On ne réalise uniquement que l'enfouissement du réseau électrique comme prévu.

A Verdeney.

La commune de COULAURES, adhérente au Syndicat Départementale d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public.

Dans le cas, où la commune de COULAURES ne donnerait pas une suite favorable au projet (ayant fait l'objet d'une délibération de demande d'étude) dans un délai de six mois (sauf demande motivée dans le cas de travaux coordonnés avec les programmes d'effacement ou de renforcement du réseau électrique sous maîtrise d'ouvrage de SDE 24), une refacturation de l'étude aux frais réels sera appliquée.

Concernant le réseau de télécommunication, la partie câblage et dépose du réseau aérien sera réalisée par l'opérateur.

Après délibération le Conseil Municipal,

- **Accepte** le principe de cette opération, uniquement pour l'enfouissement du réseau électrique.
- **Décide** de confier le projet au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.
- **Mandate** Mme le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat.

Questions diverses.

- Vœux du maire : samedi 22 janvier 2022 à 11h00.
- Site communal : rencontre avec Mme Jessica PACHON qui se propose de rejoindre le groupe de projet.
- Dépôt du permis de construire du gymnase.
- Organisation du Réveillon de la Saint Sylvestre au foyer rural.

Fin de séance : 20H15.

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance

du 04 novembre 2021.

2021/11 – 87 : Présentation du bail dérogatoire pour l'exploitation du multiple rural par les nouveaux gérants – Délibération.

2021/11 – 88 : Mise à disposition de la Communauté de communes de la salle polyvalente (gymnase) pour la réalisation des travaux – Délibération.

2021/11 – 89 : Décision modificative n° 2 Budget principal pour la 4ème annuité de remboursement du fond de concours du SDIS - Délibération.

2021/11 – 90 : Décision modificative n° 3 Budget principal pour le paiement du mobilier de l'école - Délibération.

2021/11 – 91 : Révision de la composition des commissions municipales et composition des commissions extra-municipales pour les gros projets de la mandature - Délibération.

2021/11 – 92 : Réorganisation du réseau électrique de Verdeney et discussion sur l'enfouissement éventuel des réseaux France Télécom - Délibération.

SIGNATURES

NOMS	SIGNATURE
Corinne DUCROCQ	
Evelyne CASTELAIN	
Jean-Marie RUIZ	
Francis VALENTIN	
Dominique JOUSSE	
Christophe ALLARD	
Yohan MARECHAL	EXCUSÉ
Hélène KOU	
Philippe GALLET	NON - EXCUSÉ
Kornelius GOUDAPPEL	EXCUSÉ
Marie-Christine SAUMANDE	
Nathalie SALMON	
Jean-François THOMASSON	
Christian BERTRAND	